



Syndicat
Olivier de Serres

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-240700245-20210505-CS2021_20-DE

COMITE SYNDICAL du 05 mai 2021

Délibération n° CS 2021-20 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Olivier de Serres s'est réuni le mercredi 05 mai 2021, à 19 heures, à la Salle Halte Découverte – Route de la Gare - 07580 Saint Jean le Centenier, sous la présidence de son Président en exercice, Monsieur Joseph FALLOT.

Date de convocation : 28 avril 2021.

Présents : Mesdames Sylvie EBERLAND (Lanas), Brigitte MICHEL (Lanas), Agnès DUDAL (Mirabel), Vanessa VIVERT (Saint Gineys en Coiron), Michèle GILLY (Saint Laurent sous Coiron), Marie FARGIER (Villeneuve de Berg).

Messieurs Yannick GUENARD (Berzème), Cédric MALLET (Berzème), Jean-Pierre LADREYT (C.A.P.C.A.), Christophe COING (C.A.P.C.A.), Jean-Pierre GLADIEUX (Darbres), Jean COLLIGNON (Lavilledieu), Michel PASTRE (Lavilledieu), Jean-Paul ROUX (Lussas), Frédéric CHAZOT (Lussas), Gilbert MARCON (Mirabel), Jean-Yvon MAUDUIT (Rochecholombe), Eric TOULOUZE (Rochecholombe), Didier LOYRION (Saint Andéol de Berg), Stéphane PEREYRON (Saint Andéol de Berg), Joseph FALLOT (Saint Germain), Charles RICHARD (Saint Germain), Jean-François CROZIER (Saint Gineys en Coiron), Driss NAJI (Saint Jean le Centenier), Didier BOYER (Saint Jean le Centenier), Emmanuel RAOUX (Saint Laurent sous Coiron), Jean-Claude BACCONNIER (Saint Maurice d'Ardèche), Jean-Jacques GIRARD (Saint Maurice d'Ardèche), Serge VALLOS (Saint Maurice d'Ibie), Marc ARNAUD (Saint Pons), Stéphane CHAUSSE (Villeneuve de Berg), Antoine ALBERTI (Vogüé), Gaël EPISSE (Vogüé).

Excusés : Madame Mireille GUIVARCH (Rochecholombe).
Messieurs Mickaël CROS (Darbres), Antoine LAINE (Lanas).

Absents : Madame Chantal GORIANOFF (Saint Pons)
Mathieu ANDRE (Saint Maurice d'Ibie).

Procuration de vote : Michaël CROS à Jean-Pierre GLADIEUX.

Membres en exercice : 36 **Présents** : 33.

Quorum : le quorum (1/3 en vertu de la loi n° 2021-160 du 15/02/2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire) est respecté à l'ouverture de la séance et pour chaque vote.

Ainsi que le mentionnait la convocation, la séance n'est pas publique en raison de la situation sanitaire liée à la COVID. Elle est retransmise en direct sur FACEBOOK.

Monsieur le Président Joseph FALLOT soumet au vote le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 31 mars 2021.

Aucune remarque n'est formulée, aucune modification n'est demandée.

A l'unanimité, soit 34 voix Pour, le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 31 mars 2021 est adopté sans observation ni modification.

Formalités de publicité
effectuées le 07 juin 2021

Le Président
Joseph FALLOT

